

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 17-407-1930 promulguant le décret du 24 août 1930 déterminant les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

n° 17-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881: Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 24 août 1930 déterminant les conditions d'attribution de la carte du Combattant aux anciens combattants des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 24 août 1930, susvisé, déterminant les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens Combattants des colonies, pays de protectorat et territoires Sous mandat .

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac